

# COOPÉRER POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE



**EXPERTISE  
FRANCE**

## Actes du colloque international 2015

Organisé le 24 mars 2015

Au centre de conférences Pierre Mendès France, Bercy

Avec le soutien  
du Comité  
de pilotage  
ministériel  
de la COP21



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Partenaires médias :



**TV5MONDE**



# Actes du colloque international

## **COOPÉRER** POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE

6<sup>e</sup> édition des Regards croisés des administrations

24 mars 2015





## Les Regards croisés des administrations, rendez-vous international de la coopération technique

Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale, sous tutelle des ministères économiques et financiers et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, a organisé la 6<sup>e</sup> édition du colloque international annuel « Regards croisés des administrations ».

Devenu au fil des ans un véritable « rendez-vous de la coopération », ce colloque est un moment d'échange privilégié avec les administrations partenaires, les bailleurs internationaux et les différents acteurs de l'assistance technique. Son objectif : stimuler la réflexion sur les projets de coopération et mettre en lumière les programmes portés avec les gouvernements étrangers.

La 6<sup>e</sup> édition, qui a eu lieu le 24 mars 2015, a réuni près de 450 participants autour de la problématique du changement climatique, thème à la fois transverse et particulièrement d'actualité, en cette année où la France organise la COP21.

Elle était organisée sous le parrainage de M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, de M. Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics et de M. Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) et Adecia, l'Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, et avec le soutien du Comité de pilotage ministériel de la COP21.

### Les enjeux de la COP21



La 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou COP21, qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site de Paris-Le Bourget, va rassembler près de 40 000 participants - délégués représentants de chaque pays, observateurs, membres de la société civile, etc. C'est le plus grand événement diplomatique accueilli par la France et également l'une des plus grandes conférences climatiques jamais organisées.

L'enjeu est de taille : il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser ou d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone.

### Facilité française pour l'appui au développement des contributions nationales (INDC)

Le projet de Facilité est conçu pour pouvoir apporter un appui aux pays d'Afrique et aux petits États insulaires en développement dans la préparation de leur contribution nationale à remettre à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Une convention de subvention de 3,5 M€ entre l'AFD et Expertise France a été signée pour la mise en œuvre de la Facilité, dans le cadre de la COP21.







# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
Mot de bienvenue	
Ouverture	
<b>Table ronde 1</b>	<b>10</b>
Le climat : un enjeu de coopération transverse aux politiques publiques	
<b>Intervention</b>	<b>14</b>
Les enjeux de la coopération internationale pour promouvoir l'efficacité énergétique	
<b>Table ronde 2</b>	<b>16</b>
Comment mobiliser efficacement les acteurs face aux enjeux climatiques ?	
<b>Atelier thématique 1</b>	<b>20</b>
Sécurité alimentaire et changement climatique	
<b>Atelier thématique 2</b>	<b>24</b>
Les dérèglements climatiques et la santé, une nécessaire adaptation des systèmes de prévention ?	







## INTRODUCTION

### **M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, France.**

La finalité de ce colloque est de débattre des réponses concrètes que les agences d'expertise et de coopération peuvent apporter à leurs partenaires pour les aider à faire face au dérèglement climatique. Le partage des technologies est non seulement un élément fondamental dans la lutte commune contre les dérèglements climatiques, mais aussi une attente forte des pays en développement.

Le ministre a souligné que « *notre rôle est d'autant plus essentiel que cette année 2015 est évidemment décisive pour le climat et pour l'avenir de notre planète* ». En effet, en décembre 2015 se tiendra à Paris la 21<sup>e</sup> Conférence des parties sur les changements climatiques (COP21). Pour la France, qui va recevoir cette conférence, c'est un honneur mais aussi une responsabilité immense. La COP21 doit aboutir à un accord universel afin de nous remettre sur la trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique en deçà de deux degrés, selon les recommandations du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'année 2015 est marquée par deux échéances internationales majeures : en juillet, la conférence d'Addis Abeba, sur le financement du développement et, en septembre, le sommet de New York, sur les objectifs du développement durable. Ces rendez-vous ont le même but : promouvoir un modèle plus durable de développement au niveau mondial.

Le succès de la COP21 dépend de la construction d'une « Alliance de Paris pour le climat », comportant 4 piliers :

- Un accord universel et différencié ayant une portée juridique qui nous permette de rester sous la barre des 2 °C ;
- Des contributions de tous les États (INDC - Intended Nationally Determined Contributions), notamment en matière de réduction des effets des gaz à effet de serre et en matière d'adaptation ;
- Un volet financier afin de garantir l'efficacité et l'équité de l'accord ;
- Des engagements complémentaires de la part des acteurs non gouvernementaux (villes, régions, entreprises, associations, société civile) et des partenariats entre les États et ces acteurs non gouvernementaux.

Ces 4 piliers constituent l'Agenda des solutions qui dépendra de la qualité des contributions nationales des États et des actions concrètes en faveur des pays les plus vulnérables présentes dans la COP21. Au-delà du texte qui devra être adopté à Paris, la COP21 doit apporter des réponses concrètes et tangibles aux attentes de nos partenaires.

“ **Je compte vraiment sur vous pour contribuer au succès de la COP21** ”

## Mot de bienvenue

**M. Jean-Christophe DONNELLIER,**  
président du conseil d'administration  
d'Expertise France, délégué interministériel  
à la coopération technique internationale.

Cet événement est la 6<sup>e</sup> édition des « *Regards croisés des administrations* ». Ce rendez-vous permet d'échanger entre praticiens, bénéficiaires, bailleurs et opérateurs, dont Expertise France, la nouvelle agence française d'expertise technique internationale.

Le sujet de cette année s'est porté sur la lutte contre les dérèglements climatiques. Pour cette initiative, nous avons reçu l'appui de nos ministères de tutelle et aussi du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et d'Adecia, l'opérateur du ministère de l'Agriculture. Cette problématique est, d'une part, une thématique très actuelle, la France étant fortement et pleinement engagée dans la préparation de la COP21, et d'autre part, une thématique au cœur de l'agenda post-2015.

C'est ce que souligne une étude commanditée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE auprès de deux chercheurs. Elle porte sur la vision des enjeux et des besoins de nos partenaires à travers le monde et met en lumière deux tendances lourdes.

Première tendance : la montée spectaculaire de l'enjeu climatique comme priorité des pays partenaires. Aujourd'hui, la lutte contre le dérèglement climatique n'est qu'au 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> rang des priorités des pays du Sud. Dans cinq ou dix ans, au cœur de l'agenda post-2015, cette thématique, et plus largement la gestion des risques environnementaux, atteindra le 2<sup>e</sup> rang, au même niveau que l'enjeu agricole et de gestion



des ressources naturelles, juste derrière celui du développement économique, mais bien devant ceux qui sont aujourd'hui considérés comme les enjeux principaux : la délivrance des services de base et la gouvernance — actuellement parmi les trois premières priorités avec le développement économique.

Seconde tendance : l'expertise technique devient le besoin prioritaire des pays partenaires, à égalité avec la gestion des déficits publics.

« *L'événement d'aujourd'hui est au croisement de ces deux tendances et je souhaite que les échanges soient les plus riches possibles* », conclut Jean-Christophe Donnellier.



## Ouverture

**M. Sébastien MOSNERON DUPIN, directeur général d'Expertise France.**

Expertise France est déjà engagée, aux côtés du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans l'appui aux administrations partenaires dans tous les domaines du développement durable. Nous intervenons en renforcement de capacités dans le domaine de l'environnement, des transports, de l'énergie, des infrastructures et du climat.

“ *Nous avons la conviction que l'unique réponse au changement climatique est la coopération* ”

Les causes du réchauffement climatique, bien que différenciées, sont communes. Par conséquent, il n'existe pas de réponse individuelle d'un État ou de solution unique. Il faut échanger sur les solutions et travailler entre décideurs du Nord et décideurs du Sud, entre entreprises, dont les processus doivent s'améliorer pour être plus sobres en carbone, et entre les populations, dont les comportements et les solidarités sont sollicités par ce nouveau défi.

Les enjeux sont aujourd'hui connus. Il ne reste que peu d'incertitudes, sinon sur le rythme de l'accélération du réchauffement climatique et sur son ampleur. Ces deux aspects sont de notre ressort. Il nous faut agir vite et massivement, c'est pourquoi nous devons accroître notre coopération. La première adaptation imposée par cet enjeu est de reformuler la coopération au développement. La crise climatique nous oblige



à trouver de nouvelles solutions, à accélérer la découverte d'innovations technologiques, à oser de nouveaux modes de production et de consommation, et surtout à adapter toutes nos politiques publiques.

Pour que la conférence climat de décembre tienne ses promesses, la France s'est engagée à aider les pays d'Afrique et les États insulaires en développement à préparer leurs contributions nationales pour la COP21. L'AFD, notre partenaire pour l'organisation de ce colloque – et plus généralement notre partenaire pour la mise en œuvre de la coopération française – a confié la gestion de ce projet à Expertise France.

Il ne s'agit pas de calquer les solutions du Nord sur le Sud mais d'être à l'écoute de nos partenaires et de proposer des solutions qui soient des hybridations entre le meilleur de nos pratiques et le meilleur des pratiques du Sud dans ce domaine. C'est tout le sens de cet échange aujourd'hui entre experts sur les solutions à apporter au réchauffement climatique.



## TABLE RONDE 1

### Le climat : un enjeu de coopération transverse aux politiques publiques

#### Modératrice :

Mme Marie-Hélène AUBERT, conseillère Climat et Environnement auprès du Président de la République, France

#### Intervenants :

Mme Hakima EL HAITE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargée de l'Environnement, Maroc

M. Abdullahi MAJEED, ministre délégué à l'Environnement et l'Énergie, Maldives

Mme Jelena SIMOVIC, ministre déléguée, ministère des Mines et de l'Énergie, Serbie

M. Jean JOUZEL, climatologue et glaciologue, membre du GIEC, France

M. Jean-Marc GRAVELLINI, directeur exécutif en charge des Opérations, Agence française de développement, France

M. James CLOSE, directeur du Programme sur les changements climatiques, Banque mondiale

« Les politiques de développement doivent intégrer la dimension de soutenabilité et de climat », affirme Marie-Hélène Aubert pour introduire le débat. Les bailleurs internationaux reconnaissent la nécessité d'accompagner les pays en développement, émergents et en transition dans la prise en compte de l'enjeu climatique dans les politiques publiques. À l'échelle des collectivités territoriales, l'intégration de l'impératif de changement climatique doit se faire dans l'ensemble des politiques : nationales, régionales et locales. Comment les États intègrent-ils les risques liés aux dérèglements climatiques dans le pilotage de leurs politiques ?

#### Limiter le réchauffement en deçà de 2 °C, une nécessité pour la planète

Selon le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont Jean Jouzel est le vice-président, le réchauffement du système climatique est sans équivoque. Il est largement lié aux activités humaines et à l'augmentation de l'effet de serre, dont les trois quarts résultent des émissions de gaz carbonique, elles-mêmes amplement dues à l'utilisation de combustibles fossiles.

“ La coopération doit être au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique ”

Jean Jouzel



Le rapport du GIEC présente deux scénarios, dont un scénario émetteur, où rien n'est fait pour lutter contre le réchauffement climatique. Cela se traduirait par de graves conséquences : événements extrêmes – disparition de la glace en Arctique l'été, sécheresse –, phénomènes environnementaux – perte de la biodiversité, problème d'écosystèmes naturels – et problèmes irréversibles comme l'augmentation du niveau de la mer. Pour éviter ce scénario, le rapport préconise d'agir rapidement. Les gouvernements ont pris des mesures pour limiter le réchauffement à 2 °C sur le long terme. Mais une difficulté subsiste : cet objectif ambitieux suppose de diviser au moins par deux les émissions de gaz à effet de serre.

« *La coopération internationale est un facteur clé du succès de la lutte contre le réchauffement climatique* », affirme Jean Jouzel. Pour réussir dans cette lutte et garantir un développement harmonieux des civilisations, « *un véritable effort de coopération est requis entre tous les pays, ce qui est un facteur de paix* ». Grâce à sa contribution, le GIEC a reçu en 2007 le prix Nobel de la paix.

### Une forte mobilisation des États

Hakima El Haite, ministre déléguée chargée de l'Environnement au **Maroc**, affirme que l'Afrique, un continent peu émetteur de gaz à effet de serre, subit les conséquences des émissions des pays industrialisés : menace sur la sécurité alimentaire, dégradation des sols et de la biodiversité, migrations, etc. Le Maroc a intégré la composante du changement climatique dans toutes les politiques publiques et dans l'ensemble des projets de développement. La ministre souligne que cette politique volontariste « *a commencé indépendamment de la réflexion sur le changement climatique et a été mise en place dès les années 1960 pour répondre à des impératifs de développement conjugués à la nécessité de préserver les ressources* », notamment à travers les politiques de l'eau et de protection des bassins versants, pour arriver à la nouvelle politique énergétique et au développement des énergies renouvelables.

Le Maroc a ainsi établi un nouveau modèle de développement, sobre en carbone, inclusif et solidaire, en constitutionnalisant le principe de développement durable et en se dotant d'une stratégie nationale de développement durable. Celle-ci repose sur trois axes : intégrer la croissance verte dans les politiques de développement économique au niveau national, intégrer les impératifs de changement climatique dans toutes les politiques publiques nationales et protéger la ressource dans les limites de la capacité du milieu naturel.

Hakima El Haite estime que « *les pays africains ne sont pas prêts à donner leurs contributions pour la COP21. Ils n'ont ni la capacité ni les compétences techniques pour faire face seuls à ces problèmes* ». Ils ont besoin d'accéder aux technologies et de pouvoir former leurs populations. « *Nous avons besoin d'organismes comme Expertise France* » car les échanges avec les agences ministérielles permettent d'identifier les actions à mettre en œuvre. Ce travail d'expertise est à l'origine de la création du Centre de compétences du changement climatique, qui aide les ministères et les institutions à mettre en place une politique climat et à évaluer leurs actions afin d'élaborer au mieux leurs INDC (contributions nationales). Une mobilisation intense, aussi bien d'Expertise France que du Centre de compétences, sera nécessaire pour que les pays africains puissent apporter leurs contributions à la COP21.



« **La solidarité entre nos pays est primordiale pour mettre en place des politiques publiques qui intègrent le climat** »

**Hakima El Haite**

Les **Maldives** ont déjà commencé à travailler sur leurs contributions nationales il y a six mois, avec l'assistance du Fonds pour l'environnement mondial. Pour le pays, un accord sur le climat ne suffira pas à enrayer la disparition de nombreuses îles. Le problème principal vient du fait que les petits États insulaires, étant à une faible altitude au-dessus du niveau de la mer, sont directement affectés par les effets du changement climatique et exposés aux catastrophes naturelles, ce qui les rend fortement menacés par la montée des eaux. « *L'augmentation du niveau de la mer pourrait conduire la population maldivienne à émigrer* », remarque Abdullahi Majeed, ministre délégué à l'Environnement et à l'Énergie. Le changement climatique est une problématique transverse de développement, qui affecte les modes de vie et la sécurité du pays. Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Énergie craint que de nombreux États insulaires disparaissent, même en cas d'accord ambitieux lors de la COP21.

Aussi, une forte coopération régionale et internationale est impérative pour permettre aux Maldives de construire leur résilience au changement climatique. La situation des petits États insulaires rappelle l'urgence d'agir. Ces États sont les vigies des impacts du changement climatique et de la nécessité d'améliorer la recherche et l'innovation pour trouver des solutions concrètes.

“ **Les petits États insulaires seront les premiers et les plus fortement touchés par le changement climatique** ”

**Abdullahi Majeed**



En **Serbie**, le projet de jumelage institutionnel européen « Création d'un système de suivi, de reporting et de vérification pour la mise en œuvre réussie du système d'échange de quotas d'émission » est actuellement en cours auprès du ministère serbe de l'Énergie. Il est conduit par Expertise France et le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie au bénéfice principal du ministère de l'Agriculture et de la Protection de l'environnement de Serbie. Il existe de nombreux autres bénéficiaires indirects, tels que les institutions publiques locales. Ce projet illustre la coopération entre les différentes institutions du pays et celles de l'Union européenne.

Jelena Simovic, ministre déléguée au ministère des Mines et de l'Énergie, précise qu'au sein de celui-ci, « *toutes les politiques incluent les questions environnementales et de changement climatique* ». Elle insiste sur l'importance de la prise en compte des spécificités nationales dans l'élaboration de ces politiques.

### **Des projets innovants soutenus par les bailleurs internationaux**

Depuis 2011, l'AFD s'intéresse au climat, sujet structurant de son action, qui est à présent devenu un axe fort de sa stratégie transversale. Dans cette optique, l'agence a mené une stratégie ambitieuse. Elle s'est fixé l'objectif d'atteindre un niveau de 50 % de projets ayant, au-delà d'un impact de développement de la croissance, un cobénéfice pour le climat. Cet objectif de 50 % se décline de manière plus précise selon les zones géographiques dans lesquelles l'AFD intervient : 70 % des projets en Amérique latine et en Asie répondent au critère, 50 % en Méditerranée et 30 % en Afrique. En 2014, 2,5 milliards d'euros de projets financés ont présenté un cobénéfice pour le climat.

Pour répondre au défi de l'urbanisation et de la lutte contre le changement climatique, la ville durable doit être au cœur des préoccupations. L'AFD a mis en place divers projets tels que l'initiative « ville et climat » ou le dispositif de mesure systématique de l'empreinte carbone. Elle apporte aussi son soutien aux politiques climat, en définissant des plans climat et en les mettant en œuvre dans différents secteurs (transport, énergie, etc.) et dans différents pays (Indonésie, Vietnam, Mexique, Bénin, Ouganda, etc.). Elle soutient ces pays à travers des programmes budgétaires pour les aider à mettre en œuvre ces stratégies. Par exemple, au Maroc, elle finance une centrale solaire à concentration. C'est une opération qui présente un enjeu économique fort : il s'agit de fournir de l'énergie et de l'électricité tout en préservant l'environnement.



Selon Jean-Marc Gravellini, directeur exécutif en charge des Opérations, la dimension financement dans la lutte contre le changement climatique est essentielle. Il explique que « *dans le domaine financier, nous avons été les premiers à émettre un emprunt obligataire spécifiquement climat. Cela a été fait en 2014 pour une valeur de 1 milliard d'euros, pour financer des projets climat* ». Le secteur financier, en favorisant les investissements bas carbone et en défavorisant les investissements carbonés, est un levier d'action très important. Financer un développement durable est une démarche qui nous préoccupe. Il ne s'agit surtout pas de transférer des ressources destinées au développement vers un financement de la lutte contre le changement climatique. L'objectif est de faire en sorte que toutes les politiques de développement intègrent la dimension de lutte contre le changement climatique, à travers des programmes d'atténuation, de limitation du CO<sub>2</sub>, de résilience et d'adaptation.

Concernant la COP21, l'AFD a confié à Expertise France le développement d'un projet destiné à aider les petits États insulaires en développement à bâtir leurs contributions nationales, grâce à une réserve de 3,5 millions d'euros. L'agence travaille aux côtés du gouvernement sur les questions d'architecture financière internationale et pour aider à définir une position française sur le Fonds vert pour le climat. Aujourd'hui, l'AFD présente un bilan ambitieux. Depuis 2005, 18 milliards d'euros de projets avec une composante climat ont été financés en faveur des pays en développement et pré-émergents.

La mission de la Banque mondiale est de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée. « *Cela ne sera possible qu'en adressant le problème du changement climatique en amont* », indique James Close, directeur du Programme sur les changements climatiques. C'est pourquoi le groupe renforce ses travaux sur l'atténuation, l'adaptation et la gestion du risque de catastrophe, et envisage de plus en plus ses activités sous le prisme du changement climatique.

La Banque mondiale s'est engagée à analyser le travail fait en amont pour comprendre les défis spécifiques au sein de chaque pays. Les régions pauvres et les plus vulnérables, qui sont le moins en mesure de s'adapter, seront les plus affectées. Il faudra en particulier construire des villes sobres en carbone et adaptées au changement climatique en recourant à une planification qui permet de limiter les émissions, en évaluant l'efficacité énergétique et en mobilisant des financements. « *Il faut appliquer*

*les leçons de nos succès à tous nos projets afin de construire une expertise dans tout ce que nous faisons* », signale James Close. Des portails d'information ainsi que les formations proposées par l'Institut de la Banque mondiale apportent aux pays des données, des analyses et des outils de pointe sur le changement climatique. Le Groupe espère que beaucoup d'agences de développement, de pays et d'autres investisseurs seront capables d'utiliser ces outils d'analyse.

En travaillant avec ses partenaires, la Banque mondiale a su trouver des moyens innovants pour mobiliser des ressources supplémentaires afin de financer des actions climatiques.

La Banque mondiale soutient les mesures qui visent à éliminer les subventions aux combustibles fossiles et à développer la tarification du carbone afin d'établir un juste prix pour les émissions. 70 pays et 100 entreprises utilisent déjà les mécanismes de tarification du carbone: systèmes d'échange de droits d'émission et taxes carbone. « *J'espère que la tarification du carbone deviendra un outil pratique utilisé par les décideurs politiques* », ajoute James Close.

En conclusion, les États doivent continuer à se développer, mais différemment, en empruntant de nouveaux modèles de développement afin que la lutte contre le réchauffement climatique ne constitue pas un frein à la croissance des pays en développement.

“ **Nous devons nous interroger sur la nature et l'évolution de nos modèles de développement** ”

**Jelena Simovic**



# Les enjeux de la coopération internationale pour promouvoir l'efficacité énergétique

Intervention de M. Benoît LEBOT, directeur du Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique, France.

« L'efficacité énergétique est l'un des enjeux majeurs de la lutte contre le changement climatique »

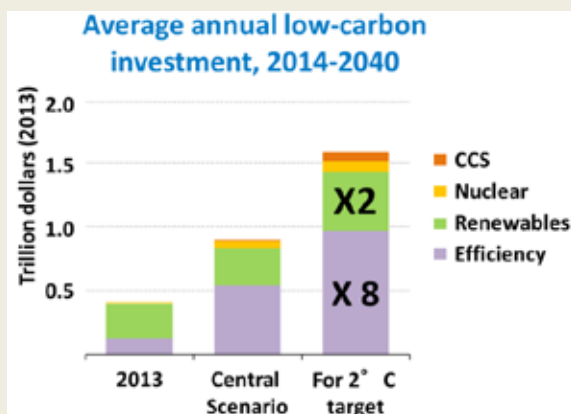
Benoît Lebot explique qu'il y a 15 000 ans, la température moyenne sur terre était de 5 °C de moins par rapport à aujourd'hui. L'homme, depuis toujours, n'a cessé de s'adapter au climat. Le changement climatique est dû à l'effet de serre, cette couche de gaz qui entoure la planète et que l'on a tendance à renforcer depuis deux siècles. En conséquence, le climat se réchauffe.

Dans tous les « scénarios 2 °C », les pays sont désormais invités à partager les efforts d'atténuation des gaz à effet de serre. « Les enjeux sont désormais bien connus : il faut diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre. » Pour les pays du Nord, il s'agit de réduire leur niveau actuel d'émissions (réduction de 80 % en moyenne, impérative d'ici 2050). Pour les pays du Sud, il s'agit d'éviter de futures émissions. Dans les deux cas, le développement économique et humain doit s'inscrire sur des trajectoires bas carbone.

Quatre étapes nous permettent de réduire notre trajectoire carbone : changer de comportement, engager l'efficacité des ressources énergétiques, « décarboner » la production d'énergie par les énergies renouvelables et accentuer les efforts de reforestation et d'accroissement de tous les puits de carbone. « Il n'y aura pas de trajectoire sans carbone sans la combinaison de ces quatre étapes. »

Dans cette optique, la promotion des énergies renouvelables et la lutte contre la déforestation font l'objet d'une constante attention. Ce n'est pas le cas de l'efficacité énergétique.

Or, si l'investissement dans les énergies renouvelables doit doubler par rapport aux observations actuelles pour permettre d'atteindre le scénario 2 °C d'ici à 2040, sur la même période, les investissements en efficacité énergétique doivent être multipliés par un facteur 8, comme illustré dans le graphique extrait du World Energy Outlook 2014 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)







Au Nord comme au Sud, le potentiel de réduction de gaz à effet de serre est désormais bien cerné et la promotion de l'efficacité énergétique est un pilier de tous les scénarios. L'efficacité énergétique consiste à privilégier toutes les solutions techniques qui permettent, pour un système énergétique donné (une industrie, un bâtiment, un ensemble urbain, un équipement, etc.), de réduire l'énergie consommée pour un service rendu égal ou supérieur.

Au sein de la coopération internationale, l'efficacité énergétique fait l'objet d'une attention croissante, mais peine à trouver pleinement sa place dans les esprits et dans les décisions. Pourtant l'efficacité énergétique génère des bénéfices multiples qui vont bien au-delà des réductions des gaz à effet de serre : amélioration de la balance commerciale pour le pays importateur d'énergie comme pour les pays exportateurs, réduction de la pollution de l'air dans les centres urbains, amélioration de la productivité industrielle, valorisation des patrimoines bâtis, etc.

*« Le changement climatique n'est plus le domaine réservé aux ministères de l'Environnement. Il doit devenir le secteur d'intervention de tous les ministères. C'est le même constat pour l'efficacité énergétique. »* Pour Benoît Lebot, l'efficacité énergétique n'est pas seulement une politique de l'énergie, elle dépend et participe aux politiques menées dans de nombreux autres secteurs, comme ceux de l'aménagement du territoire, la construction, les transports, l'industrie, l'agriculture, etc. En agissant sur la maîtrise ou la réduction de la demande d'énergie, l'efficacité énergétique est l'indispensable complément des politiques de promotion des énergies renouvelables.

Le renforcement des capacités et la mise en place de cadres institutionnel et réglementaire sont incontournables pour atteindre une contribution de l'efficacité énergétique à hauteur des enjeux climatiques.

La coopération internationale trouve là une vocation qui commence à être comprise et ne demande qu'à s'amplifier. Ainsi, l'initiative « Énergie Durable pour tous » de Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, initiée en 2012, vise pour 2030 trois objectifs : donner un accès universel à l'énergie moderne dans le monde, doubler l'efficacité énergétique et doubler le recours aux énergies renouvelables. En novembre 2014, les chefs d'États du G20 ont conclu un plan d'action pour l'efficacité énergétique, articulé autour de six collaborations concrètes.

Identifier les bonnes pratiques, tirer les leçons des politiques de maîtrise de l'énergie, capitaliser et valoriser les outils et les instruments (techniques économiques et financières), partager les expériences réussies ou encore reconnaître les échecs sont les composantes d'une collaboration internationale pour permettre le développement de l'efficacité énergétique à hauteur des enjeux climatiques et économiques. *« Le succès de l'efficacité énergétique, c'est l'articulation entre des politiques nationales et des applications locales. »*

Une dynamique est en marche, mais beaucoup reste à faire. L'efficacité énergétique est un principe largement partagé et consensuel. La coopération internationale a les moyens de le rendre concret et universel, pour le plus grand bénéfice des populations et de leur environnement.

“ On est très loin d'avoir aujourd'hui  
engagé l'efficacité énergétique  
à hauteur des enjeux ”



## TABLE RONDE 2

### Comment mobiliser efficacement les acteurs face aux enjeux climatiques ?

#### Modératrice :

Mme Véronique MASSENET, sous-directrice du Changement climatique et du Développement durable, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, France

#### Intervenants :

Dr LE MINH NHAT, chef du service Adaptation au changement climatique de la direction de la Météorologie, de l'Hydrologie et du Changement climatique, ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MONRE), Vietnam

Mme Teodora OBRADOVIC GRNCAROVSKA, conseillère d'État et coordinatrice nationale pour les changements climatiques, ministère de l'Environnement, Ancienne République yougoslave de Macédoine

Mme Hindou OUMAROU IBRAHIM, coordinatrice, Association des femmes autochtones de la communauté peule Mbororo du Tchad (AFPAT), Tchad

Mme Jennifer SEMAKULA MUSISI, directrice des services exécutifs de la ville de Kampala, Ouganda

Mme Hélène VALADE, directrice du Développement durable, Suez Environnement, France

La question de la participation des acteurs au défi de la transition en matière de résilience et d'adaptation aux effets du changement climatique est primordiale. Face aux enjeux climatiques, les différents acteurs se mobilisent et travaillent en liaison avec les États. Comment la coopération technique peut-elle aider à une articulation efficace des intervenants publics, de la société civile et du secteur privé ? Comment assurer un transfert de compétences aux échelles internationale, nationale et locale ?

Progressivement, une transformation s'est opérée dans la façon de mettre en œuvre les politiques en impliquant davantage les différents acteurs : États, collectivités locales, entreprises et société civile. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes est la vocation de l'Agenda des solutions de la COP21.

#### Une approche inclusive de la part des États

L'exemple du **Vietnam** et de la **Macédoine**, qui ont tous deux mis en place un Comité national sur le changement climatique, montre que les États travaillent avec les différentes parties prenantes afin de construire leur stratégie climat et d'assurer un transfert de compétences.

Selon le Dr Le Minh Nhat, chef du service Adaptation au changement climatique au MONRE, « *le Vietnam est l'un des pays les plus exposés aux effets du changement climatique* ». Conscient des contraintes engendrées, le gouvernement vietnamien a adopté en 2008 un Programme national ciblé en réponse au changement climatique (NTP-RCC). Les objectifs stratégiques de ce programme sont, d'une part, d'évaluer l'impact du changement climatique dans les



secteurs et les régions sur une période spécifique, et d'autre part, de développer des plans d'action réalistes pour répondre efficacement au changement climatique afin d'assurer un développement durable au Vietnam. De plus, afin de minimiser les risques de dommages causés par les catastrophes naturelles, le département de la Météorologie, de l'Hydrologie et du Changement climatique du MONRE a élaboré en 2011 une stratégie nationale sur le changement climatique, fondée sur des objectifs de développement durable.

“ **Le gouvernement, le secteur privé et les ONG sont mobilisés au Vietnam** ”

**Dr Le Minh Nhat**

Le ministère de l'Environnement macédonien a commencé ses activités en 1998 après la ratification de la Macédoine à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Il a mis en place un Comité national sur le changement climatique (CNCC), composé de représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des institutions de recherche. La fonction du CNCC est de superviser les politiques nationales sur le changement climatique et de s'assurer que ces politiques soient cohérentes avec les stratégies et les priorités du développement national.

Quant à l'État macédonien, il se mobilise par la création du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire en 2010 et par la construction d'une stratégie climat, dans une démarche de consultation avec les acteurs de l'assistance technique et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

Ces stratégies et plans d'actions nationaux n'auraient pas de sens sans l'implication de différentes parties prenantes telles que la société civile, les scientifiques, les acteurs des secteurs public et privé.

Teodora Obradovic, coordinatrice nationale pour les changements climatiques, souligne l'importance de la prise en compte des expériences de ces acteurs dans la coordination de la politique environnementale. Il y a plusieurs années, le ministère macédonien a créé une Alliance pour le changement climatique, composée de

représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et d'académies, qui partagent tous le même objectif : créer des politiques visibles, durables et vertes. Ces parties prenantes, tant au Vietnam qu'en Macédoine, sont mobilisées à travers des partenariats public-privé (PPP). À titre d'exemple, la centrale électrique de Phu My 2.2 au Vietnam a été financée par un PPP entre Mekong Energy Company et un consortium constitué par Électricité de France (EDF) International, Sumitomo Corporation et Tepco.



Dr Le Minh Nhat et Teodora Obradovic

### **L'expérience innovante d'une collectivité locale**

Jennifer Semakula Musisi, directrice des services exécutifs de la ville de Kampala en **Ouganda**, énonce un bilan alarmant de la situation de la ville, sur le plan du développement économique et du développement durable. Son objectif : transformer Kampala, sur tous les aspects du développement, en une ville prospère, attrayante et durable.

Plusieurs actions ont été mises en place au cours des trois dernières années : l'amélioration du système sanitaire public, la collecte et le recyclage des déchets, la plantation d'arbres ou encore la mise en place de projets respectueux de l'environnement. « *Les gens voient les bénéfices de ces initiatives. Il y a un véritable partenariat avec la population* », remarque Jennifer Semakula Musisi. Afin de réduire sa vulnérabilité, la ville de Kampala a instauré un audit énergétique en 2014 avec l'appui d'Expertise France et sur financement de l'AFD.

D'autres initiatives, telles que l'installation de l'éclairage solaire et de cuisinières écologiques ou la collaboration avec le secteur privé (PPP), ainsi qu'une stratégie climat avec l'appui d'Expertise France, devraient être mises en place dans les années à venir.

Cet essor nouveau de la ville assure une participation efficace de toutes les parties prenantes et aide à créer une prise de conscience collective à l'échelle nationale. Les acteurs sont de plus en plus actifs, que ce soit pour contribuer à la réduction des émissions, à la résilience des espaces territoriaux, mais aussi pour être des espaces de synthèse entre les différentes problématiques de développement durable des populations, habitants de ces espaces territoriaux. Il y a donc une véritable nécessité de créer des plates-formes d'échanges pour comparer des expériences et trouver des solutions locales.

### **Le rôle clé de la société civile dans les négociations climatiques**

L'impact du changement climatique diffère d'une communauté à l'autre, selon son degré de vulnérabilité. Les communautés nomades de la région du Sahel, confrontées au problème de l'eau, dépendent par exemple largement de l'environnement et des ressources naturelles. Au Tchad, plus d'un quart du territoire fait partie de la zone sahélienne.



« La société civile joue un rôle de gardien du respect des droits humains »

*Hindou Oumarou Ibrahim*

« Ces populations touchées sont représentées par la société civile, qui doit aller vers ces communautés afin de les impliquer et prendre en compte leurs besoins en fonction des ressources disponibles », explique

Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'AFPAT. Les communautés, forces de proposition, doivent être directement impliquées dans le processus de recherche de solutions. Ainsi, les solutions existantes – transfert de technologies par exemple – peuvent être recyclées et valorisées afin d'améliorer les capacités d'adaptation des populations. De cette manière, les contributions nationales (INDC) seront enrichies, tout comme les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Hindou Oumarou Ibrahim insiste sur la place cruciale de la société civile dans les négociations climat. Il est important de l'impliquer dans les projets de développement, d'une part pour sa connaissance du terrain et des besoins des populations – les pays polluant le moins étant les plus vulnérables face au changement climatique – et d'autre part, pour les effets bénéfiques que cela peut avoir – solutions ancestrales telles que les foyers aménagés. « La COP21 devra donc être pour la société civile une COP de solutions. »

### **Quelle place pour les entreprises dans la lutte contre les dérèglements climatiques ?**

Les entreprises jouent un rôle majeur via leurs activités mêmes. Suez Environnement, engagé dans la lutte contre le changement climatique, à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation, illustre cette idée. En mettant en lumière des solutions qui conduisent les autres à aller dans le sens d'une négociation plus ambitieuse, les interactions entre les États, les collectivités locales, les entreprises et le monde de la finance ne peuvent être que vertueuses.

Les solutions ne se limitent pas aux innovations technologiques. Un modèle économique universel climato-responsable est en train d'émerger : celui de l'économie circulaire, qui invite à reconsidérer toute la chaîne économique. C'est ce que Suez Environnement essaie d'établir à partir de la valorisation énergétique des déchets et en partenariat avec les collectivités locales, au regard de leurs besoins et de leur situation géographique. Ce constat amène à un nouveau regard et à une nouvelle considération de la coopération Nord-Sud concernant le transfert de compétences et de technologies.

Suez Environnement souhaite également mettre en place des solutions d'adaptation, pour faire face aux effets engendrés par le réchauffement climatique. Hélène Valade, directrice du Développement durable, prend l'exemple de la conséquence du réchauffement climatique sur l'eau : en 2025, 47 % de la population vivra dans des zones à stress hydrique – lorsque la demande en eau dépasse



la quantité disponible. Une solution d'adaptation serait de maximiser la disponibilité de l'eau par des techniques comme celle du dessalement. Or, cette technique utilise beaucoup d'énergie et produit du gaz à effet de serre. Il faut donc coupler ce genre de nouvelles technologies avec des énergies renouvelables.

Du point de vue du C3D, le Collège des directeurs du développement durable (association de type loi 1901 visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques et la co-construction de nouvelles solutions), une intelligence collective concrète entre différents acteurs est désormais nécessaire. Il y a une coresponsabilité pour faire naître de nouveaux comportements qui tiendront compte de ceux qui existent déjà et qui remplaceront les façons de faire traditionnelles.

Des expérimentations sont en place. On observe jusqu'à présent de la micro-transformation, mais pas encore de macro-transformation. Par conséquent, faire connaître les bonnes pratiques qui émergent et prendre le temps d'un retour d'expérience est fondamental. L'évaluation des expérimentations et le partage de cette évaluation sont indispensables pour progresser. Le défi suppose pour réussir d'associer tous les niveaux, y compris les citoyens et le grand public. Les acteurs de la société civile, et notamment les entreprises, disposent des solutions permettant la mise en œuvre d'un accord lors de la COP21.

“ *Le changement climatique est une dynamique globale et conduit à innover en permanence* ”  
*Véronique Massenet*



Dr Le Minh Nhat, Jennifer Semakula Musisi, Héléne Valade



# ATELIER THÉMATIQUE 1

## Sécurité alimentaire et changement climatique

### Modératrice :

Mme Catherine GESLAIN-LANÉELLE, directrice générale des Politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, France

### Intervenants :

M. Hamata AG HANTAFAYE, directeur, Agence nationale pour le développement des biocarburants, Mali

M. Denis AYENA, directeur exécutif du service technique intercommunal, Groupement intercommunal des Collines (GIC), Bénin

M. Noël BATAKA, secrétaire général, ministère de l'Agriculture, Togo

M. Mohamed Naoufel BEN HAHA, sous-directeur de l'Aménagement et de la Valorisation des terres agricoles, ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, Tunisie

M. Magatte NDOYE, coordonnateur du Programme de renforcement et de développement des capacités commerciales, ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME, Sénégal

M. Alain SY TRAORE, directeur de l'Agriculture et du Développement rural, CEDEAO

M. Joseph TEDOU, directeur général, Institut national de la statistique, Cameroun

La sécurité alimentaire est un levier de développement, en particulier dans les pays où la population est encore majoritairement rurale et donc dépendante de l'agriculture et de l'élevage pour vivre. Comment, en dépit des effets du changement climatique, assurer la sécurité alimentaire mondiale d'une manière durable ? Quels programmes de coopération sont mis en œuvre ?

L'ONU confirme que plus de 800 millions de personnes continuent de souffrir de la faim ou de la malnutrition dans le monde. Le défi reste d'autant plus considérable que la population continue de s'accroître (l'ONU prévoit 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050) et que la multiplication des événements climatiques extrêmes a des conséquences sur l'agriculture et la sécurité alimentaire mondiales. Pour Catherine Geslain-Lanéelle, afin de relever le défi de la sécurité alimentaire, « *il est nécessaire de produire plus et mieux – moins impacter les ressources naturelles, améliorer les pratiques agricoles – et d'adapter les systèmes de production au dérèglement climatique* ».

### L'adaptation des pratiques agricoles : une ambition partagée

Pour répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire, la production agricole doit augmenter tout en préservant les ressources naturelles et en répondant aux enjeux du dérèglement climatique. Cela requiert des changements dans les pratiques agricoles et d'élevage.

Noël Bataka, secrétaire général du ministère de l'Agriculture au **Togo**, présente le projet de soutien à l'agroécologie, soutenu par le ministère français de l'Agriculture et mis en œuvre par Agronomes et Vétérinaires sans frontières. Il consiste à renforcer la



capacité des producteurs et des éleveurs à maîtriser la terre, premier facteur de production. Il s'agit de pratiques culturelles de conservation de l'eau et du sol, qui améliorent la productivité et permettent aux agriculteurs de se constituer des ressources alimentaires, avant de dégager un excédent commercialisable. C'est dans cette dynamique que le Togo a réussi à réduire la prévalence de la sous-alimentation (32,8 % en 1990 contre 16,4 % en 2012).

« Une gouvernance locale est indispensable »  
Noël Bataka



Noël Bataka cite le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (2010-2015) comme cadre fédérateur de l'ensemble des interventions du secteur agricole, qui englobe entre autres l'initiative d'agroécologie. Ces projets permettent aux agriculteurs de reconstituer leurs capacités de production et d'avoir des productions stockables et utilisables pour les autres saisons.

L'eau fait partie des ressources à la fois essentielles mais rares et précieuses pour l'agriculture. Il est nécessaire de la préserver, tout en l'utilisant de la manière la plus efficace possible. Mais le changement climatique appauvrit les sols et diminue les disponibilités en eau.

En **Tunisie**, le ministère de l'Agriculture, conscient de la gravité de la question, s'est posé comme défi la réalisation d'une stratégie nationale d'adaptation

au changement climatique, avec l'appui de certains bailleurs de fonds, tels que la GIZ (agence allemande de coopération internationale). Celle-ci repose sur une approche thématique sectorielle et prend en considération les ressources en eau, l'écosystème et les agrosystèmes. Le ministère a aussi mis en œuvre une stratégie nationale de gestion des ressources naturelles, qui a pour but de lutter contre les phénomènes naturels, de valoriser les ressources naturelles et de mettre des dispositifs et des aménagements à disposition des populations rurales vulnérables.

Le ministère de l'Agriculture tunisien a établi plusieurs partenariats. Depuis 2008, il mène avec l'AFD le projet « Financement cadre de gestion des bassins versants ». L'objectif est de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles par un processus de développement participatif intégré à l'échelle de bassins versants. En 2011, il a créé un partenariat institutionnel avec Adecia, afin de répondre à la problématique de la conciliation des demandes des populations rurales avec la nécessité de poursuivre des aménagements de bassins versants. La Tunisie travaille à renforcer le dispositif d'animation en milieu rural pour permettre une meilleure valorisation des ressources naturelles. Mohamed Naoufel Ben Haha, sous-directeur de l'Aménagement et de la Valorisation des terres agricoles, insiste sur le renforcement des capacités comme élément clé au niveau de la gestion des ressources. « *Il est important de penser au réseau d'expertise régional et international pour améliorer les compétences des différentes parties.* »

« Il n'est pas question d'un simple transfert de technologies du Nord vers le Sud mais plutôt de s'engager dans un processus de partenariat Sud-Sud »

Mohamed Naoufel  
Ben Haha

Au **Mali**, Hamata Ag Hantafaye, directeur de l'Agence nationale pour le développement des biocarburants, explique que la gestion de l'énergie est aussi un facteur important pour le développement durable. La politique énergétique malienne, élaborée en 2005, inclut une diversification des sources d'énergie. Il est difficile d'alimenter en énergie électrique les milieux ruraux car la population est peu nombreuse et répartie à travers le pays. Par la suite, le Mali a élaboré une stratégie nationale de développement des énergies renouvelables puis une stratégie nationale de développement des biocarburants. La production industrielle n'ayant pas encore commencé, le pays est limité à la production locale et décentralisée des biocarburants.

Différents modèles de production permettent de s'adapter au changement climatique ou de réduire son impact, mais d'autres leviers existent aussi comme celui de la réduction des pertes post-récolte et du gaspillage, qui augmente les revenus des producteurs et leur donne les moyens d'assurer leur sécurité alimentaire au **Sénégal**. Magatte Ndoye, coordonnateur du Programme de renforcement et de développement des capacités commerciales au ministère du Commerce, prend l'exemple de deux filières horticoles qui fonctionnent : celles de la mangue et de l'oignon.

Dans le cadre du Plan Sénégal émergent, plusieurs systèmes ont été mis en place pour répondre à l'objectif de réduction des pertes, tels que le GLOBAL GAP ou le BRC. Leur objectif est d'accompagner les producteurs à travers de bonnes pratiques agricoles et d'appuyer les systèmes permettant d'assurer l'exportation de leurs productions. Ces systèmes définissent une base commune d'exigences en matière de sécurité alimentaire. Ces dispositifs ont permis au Sénégal d'assurer, dans le cadre d'exemples pilotes, des systèmes de production adaptés et certifiés aux bonnes pratiques agricoles.

Au-delà de cette production, il s'est agi d'assurer des systèmes de mises en marché au niveau des centres de conditionnement Feltiflex – financés par la Banque mondiale. À travers ces centres de conditionnement, la production est traitée, calibrée et mise à disposition des exportateurs. Dans les années à venir, avec la multiplication de ces centres, davantage de production sera traitée. D'autant plus que des programmes sont mis en place pour les fruits ne répondant pas aux critères d'exigence. Ces programmes augmentent les revenus des producteurs sénégalais tout en assurant la sécurité alimentaire du pays.

## Une dynamique régionale est essentielle

Des projets locaux sont parfois à l'origine de programmes nationaux – suite à une expérience réussie qui a été généralisée par exemple. Denis Ayena, directeur exécutif du service technique intercommunal, prend l'exemple du Groupement intercommunal des Collines (GIC) au **Bénin**. Jusque-là, chaque commune avait son propre plan de développement communal. Mais depuis peu a émergé l'idée d'un schéma directeur régional d'aménagement de l'espace territorial.

Un diagnostic territorial a soulevé le problème de la dégradation des terres. Dans cette réflexion, le GIC a monté un projet intercommunal d'appui à la gestion durable des terres – avec l'appui du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), du Fonds français pour l'environnement et du Conseil régional de Picardie. Une étude de caractérisation des sols a été menée pour savoir quelles solutions apporter dans la zone. Avec l'appui du service de recherche, le GIC a identifié les technologies à développer pour travailler à la restauration des sols.

Face au défi d'accroissement de la population et afin de sécuriser l'approvisionnement alimentaire, il est important de limiter l'extension agricole – pour redonner de la valeur à la terre – et d'augmenter le rendement. En deux ans, les résultats du développement de ces pratiques démontrent que localement, il est possible de trouver des réponses au changement climatique. Les collectivités locales ont mis en avant leur volonté d'agir aux côtés des producteurs. Le GIC a mis à leur disposition des techniciens agricoles. Pour le GIC, le challenge consiste à démultiplier ce type d'actions, et ainsi le nombre de producteurs bénéficiaires.

« Coopérer permet de mutualiser les efforts »

**Alain Sy Traore**

Née en 1975, la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a pour objectif de promouvoir la coopération économique et politique entre les États. Elle intervient pour les appuyer dans la formulation et l'harmonisation de leurs politiques. Elle est connue pour avoir mis en œuvre très tôt des





programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, qui intégraient déjà les questions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique. La Communauté dispose d'une politique environnementale, d'un plan d'action régional sur l'adaptation de ses pays membres par rapport au changement climatique et d'un paquet sur la dynamique spécifique sur l'adaptation de l'agriculture par rapport au défi du climat.

Étant dans un cycle permanent de programmation et de reprogrammation, la CEDEAO fournit une assistance technique et financière à ses membres afin qu'ils adaptent leurs politiques par rapport aux enjeux mondiaux. Par exemple, la communauté aide ses membres dans la formulation de leurs INDC pour la COP21, car « *individuellement, les pays n'ont ni les capacités ni les financements nécessaires pour les établir* », indique Alain Sy Traore, directeur de l'Agriculture et du Développement rural.

Aujourd'hui, un défi persiste : celui de l'agriculture intelligente face au climat. L'application de cette approche est difficile, du fait notamment d'un manque d'outils et d'expérience. Pour y faire face, la CEDEAO a organisé, en mai 2014, un Forum des acteurs nationaux et régionaux de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest. Au cours de ce forum, elle a rédigé une synthèse à l'échelle régionale de tous les rapports présentés par chacun de ses 15 États membres et exposant leurs politiques d'adaptation face au climat, leurs difficultés et leurs besoins de financement.

Pour finir, ces exemples montrent qu'une collaboration régionale permet aux États d'échanger entre eux et donc de développer des politiques qui auront plus d'impact qu'au simple niveau local. Coopérer permet de réduire le gaspillage, de maximiser et d'optimiser les ressources financières, d'éviter les doublons et d'aller ensemble vers des synergies. Une approche régionale permet de renforcer l'efficacité de ces différentes actions.

### **La statistique, un prérequis dans la définition des politiques**

Selon Joseph Tedou, directeur général de l'Institut national de la statistique, les outils statistiques peuvent aider à piloter le changement nécessaire pour atteindre l'objectif d'une sécurité alimentaire améliorée dans le contexte du changement climatique. Les pays ont besoin de disposer d'un système d'information qui les

renseigne sur ce qu'il y a à faire – harmonisation des outils, évaluation des progrès. 95 % de l'agriculture étant pluviale au **Cameroun** – donc fortement exposée au risque climatique – le pays a développé un système de production de statistiques agricoles.

Un questionnaire a été lancé par l'Observatoire statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat) et diffusé aux pays africains par la Commission économique pour l'Afrique. Les résultats montrent que très peu de pays disposent d'un système statistique intégré permettant de s'informer sur les questions statistiques agricoles et de production. En tant que moyen pour évaluer et mesurer le progrès, l'outil statistique apparaît comme un prérequis en ce qui concerne la définition des stratégies et des politiques publiques. Joseph Tedou considère la statistique comme un secteur à développer au même titre que les secteurs économiques et sociaux traditionnels. Dans cette logique, le Cameroun a mis en place une stratégie nationale du développement de la statistique (2009-2013), qui permet de produire des indicateurs sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux des changements climatiques. Cette stratégie est actuellement en cours de révision pour intégrer les objectifs de l'agenda post-2015 et qui fait des statistiques agricoles et environnementales une priorité.

Les statisticiens doivent désormais travailler avec les géographes et autres spécialistes s'occupant des différents aspects liés au changement climatique. Expertise France pourrait avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement des pays dans la mise en œuvre d'une stratégie d'harmonisation des méthodes statistiques et des systèmes de mesure de progrès pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire.



Ben Haha, Ag Hentafaye et Sy Traore



## ATELIER THÉMATIQUE 2

### Les dérèglements climatiques et la santé, une nécessaire adaptation des systèmes de prévention ?

#### **Modératrice :**

Mme Saran BRANCHI, mission Affaires internationales et européennes, ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, France

#### **Intervenants :**

Dr Magaran BAGAYOKO, conseiller régional, Protection de l'environnement humain, Bureau régional de l'Afrique, Organisation mondiale de la santé

Dr Mamadou KONE, conseiller spécial de la ministre, ministère de la Santé et de la Lutte contre le sida, République de Côte d'Ivoire

Mme Michèle LEGEAS, enseignante chercheuse en Santé publique environnementale, département Santé, Environnement, Travail et Génie sanitaire, École des hautes études en santé publique (EHESP), France

Dr Gilles RAGUIN, directeur du département Santé, Expertise France, France

M. Bruno RIVALAN, directeur France, Global Health Advocates, France

Les politiques publiques de santé ont évolué ces dernières années afin de prendre en compte les risques sanitaires liés aux dérèglements climatiques. Comment les États peuvent-ils adapter leurs politiques afin de faire face à l'impact du dérèglement climatique sur la santé ?

Saran Branchi introduit le sujet en soulignant que « *le dérèglement climatique est une réalité, une donnée scientifique incontestable* ». Les autorités en charge de la santé (ministère de la Santé entre autres) ont un rôle déterminant à jouer pour interpellier le gouvernement sur l'urgence de la situation.

Le rôle des acteurs de la santé, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou la société civile, est de contribuer à un agenda de solutions mais aussi de montrer les cobénéfices pour la santé qui peuvent résulter d'actions visant à atténuer le changement climatique. Chacune des initiatives, telles que le 3<sup>e</sup> Plan national Santé-Environnement (PNSE) adopté par les ministères en charge de la santé et de l'écologie en décembre 2014, pour la période 2015-2019, est un tremplin concret au lancement du futur accord de la COP21.

#### **Santé environnementale et changement climatique**

Michèle Legeas, enseignante chercheuse en santé publique environnementale, définit la santé environnementale comme « *l'un des déterminants de santé des populations* ».

Les déterminants dits environnementaux concernent les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de nos milieux de vie. La santé environnementale



englobe ainsi les questions de logement, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, des déchets solides, de pollution atmosphérique, etc.

D'une part, les déterminants environnementaux de santé sont encore, dans beaucoup de pays, trop faibles. Il existe des situations pour lesquelles les équipements, les structures de base et la lutte contre la pollution, en matière de milieux de vie, ne sont pas à la hauteur. Il y a une inégalité de santé entre différentes populations selon leurs contextes de vie.

D'autre part, le dérèglement climatique se superpose à d'autres phénomènes de mutations de notre société, entendus comme la double transition épidémiologique : problèmes de vieillissement et équilibre entre les maladies infectieuses/transmissibles et les maladies non transmissibles associées à la pollution au sens large.

Ainsi, traiter de la question du dérèglement climatique et de la santé revient à s'interroger sur les outils d'analyse à disposition pour analyser l'impact du dérèglement climatique en santé.

Aujourd'hui, le principal problème réside dans la définition, à l'échelle locale, du changement climatique et de ses conséquences. Il est difficile d'anticiper les effets des évolutions du climat et de construire une stratégie de réponse adaptée dans le champ de la santé environnementale. Ces défis – en matière de temporalité et de modélisation – commandent alors une action adaptée à chaque situation.

### **Une approche multi-acteurs adaptée**

Les actions mises en place par le ministère ivoirien de la Santé résultent des engagements internationaux pris par les États. À partir de ces derniers, la **Côte d'Ivoire** a pris plusieurs résolutions et a produit divers documents de politiques, tels que le Plan national d'adaptation du secteur de la santé au changement climatique sur la période 2014-2015. Cette stratégie d'adaptation s'articule autour de sept axes, dont la promotion de l'intégration des changements climatiques dans les politiques stratégiques sectorielles, la valorisation des connaissances nationales sur le changement climatique et le renforcement de la coopération.

Le Dr Mamadou Kone, conseiller spécial de la ministre de la Santé et de la Lutte contre le sida, évoque deux défis auxquels fait face la Côte d'Ivoire : la coordination intersectorielle et la mobilisation des ressources pour



**La santé est un enjeu crucial associé au changement climatique**



**Michèle Legeas**

mettre en œuvre le Plan national d'adaptation. Afin de répondre à ces défis, la Côte d'Ivoire s'appuie sur ses partenaires principaux : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Grâce à une revue de tous les programmes d'adaptation existant dans les pays en voie de développement, l'OMS montre que la dimension santé publique n'est pas considérée de façon adéquate dans les projets soumis à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. « *La santé est pratiquement absente des négociations* », constate le Dr Magaran Bagayoko, conseiller régional au bureau régional de l'Afrique de l'OMS. C'est pourquoi il est important aujourd'hui de réunir les deux sphères santé et environnement.

Le changement climatique affecte la santé par des effets indirects – paludisme, prolifération des maladies vectorielles, etc. –, des effets directs – typhons, inondations, maladies hydriques – et par des perturbations socioéconomiques liées aux conditions climatiques externes – moyens de production détruits, systèmes de santé perturbés, pannes d'électricité, etc. Tout cela affecte le développement économique et social et la santé publique.

Sur cette base, l'OMS a élaboré en 2011 le Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la région africaine, qui fournit aux États une plate-forme commune pour poser et planifier leurs besoins d'adaptation au changement climatique. L'Afrique dispose d'instruments politiques afin de mettre en place des politiques et des stratégies mettant en œuvre le changement climatique. La politique de l'OMS dans ce Cadre pour l'adaptation se focalise sur plusieurs interventions, telles que les analyses de vulnérabilité, qui permettront de mettre en place des politiques nationales d'adaptation, ou la surveillance intégrée, qui prend en compte les facteurs de risques.



Le Dr Magaran Bagayoko finit en présentant quelques initiatives mises en place par l'OMS : une stratégie de communication en matière de changement climatique et de santé menée par la région africaine et la formation des cadres de la santé à l'administration.

Bruno Rivalan, directeur France de Global Health Advocates, explique que le rôle des ONG est fondamental pour mobiliser la communauté santé sur les questions du changement climatique. Ce dernier amplifie les risques existants et influe sur l'ensemble des déterminants sociaux et environnementaux de la santé: air, eau potable, nourriture, situation économique. Global Health Advocates a constaté une augmentation de la vulnérabilité pour des populations déjà affectées. Il est nécessaire de répondre urgemment et en priorité au niveau de ces populations car elles se trouvent dans des zones géographiques plus directement touchées par le changement climatique et parce qu'il y a des systèmes de santé qui sont souvent faibles en matière de planification, d'information sanitaire et de couverture sanitaire universelle.

L'un des atouts de la société civile est d'être au plus proche des populations et des communautés exclues, qui sont les premières victimes mais qui doivent être les principaux acteurs du changement et de l'adaptation. La société civile a des responsabilités à prendre sur le plan de la mobilisation communautaire, de la mise en place de projets innovants et du plaidoyer, fondamental pour la définition de politiques publiques qui soient équitables et qui s'appuient sur l'approche fondée sur les droits.

Dans le cadre de la mise en place de politiques de couverture sanitaire universelle, il est impératif d'impliquer les communautés et la société civile dans le montage des paquets de soin et des systèmes de protection sociale pour que la dimension environnementale soit

“ *Le changement climatique va exacerber les risques, d'où la nécessité d'une approche multisectorielle* ”  
*Dr Magaran Bagayoko*



prise en compte. En effet, Bruno Rivalan souligne que « quand on regarde les documents de négociations de la COP21, il n'y a pas de chapitre santé, ce qui est assez préoccupant ».

du département Santé d'Expertise France, conclut en indiquant qu' « il faut reformuler la coopération en santé en tenant compte des défis climatiques ».

Le débat de fond sur l'impact du changement climatique étant terminé, il faut désormais approfondir le diagnostic et trouver des solutions. En 2015, en pleine crise mondiale, il est évident que les conséquences du réchauffement climatique frappent de façon disproportionnée les plus précaires et les plus vulnérables, ce qui accroît les inégalités déjà très vives. Le Dr Gilles Raguin, directeur



Michèle Legeas, Dr Mamadou Kone, Bruno Rivalan, Dr Magaran Bagayoko, Dr Gilles Raguin



Document conçu et réalisé par le département Communication d'Expertise France  
Rédaction : Margaux Jacquemin  
Mise en page: Céline Réveillard

Crédits photos :  
© Expertise France / A.Ferrand  
Service photographique des MEF / SG : A.Salesse

Plus d'informations sur Expertise France :

[www.expertisefrance.fr](http://www.expertisefrance.fr)

 Expertise France

 Expertise France

 @expertisefrance



TV5MONDE



EXPERTISE  
FRANCE

73, rue de Vaugirard  
75006 Paris



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE